

Epersy le 12 juin 2009

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA REUNION DU 08 JUIN 2009

Le Conseil municipal s'est réuni ce lundi 08 juin 2009 à 20 heures, à la mairie d'Epersy sous la présidence de Nicole Pellicioli, Maire, et a délibéré sur les points suivants :

- **Modification des statuts du SDES ; adhésion de la commune de Trésserve et retrait de la commune de Montricher-Albanne :** Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (S.D.E.S.). A ce titre, le Conseil Municipal doit se prononcer à propos de toute modification des statuts du S.D.E.S. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'adhésion de la commune de Tresserve et sur le retrait de la commune de Montricher-Albanne du Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (S.D.E.S.)
- **Approbation du rapport annuel sur l'assainissement :** Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année 2008 établi par la Communauté de Communes du Canton d'Albens. Elle précise que ce rapport est à la disposition du public en mairie d'Epersy.
- Le Conseil approuve ce rapport sur l'assainissement des communes du Canton.
-
- **Ralentisseurs aux caves et au chef lieu :** Le conseil municipal approuve les travaux de sécurité prévus au hameau des Caves et au Chef lieu du village. Il charge le Maire de consulter des bureaux d'étude pour choisir un maître d'œuvre et constituer un dossier en vue d'une demande de subvention. Le Conseil décide de demander à la Direction de l'Equipement de déplacer le panneau d'agglomération à l'entrée Sud du village, route de la Verdasse. La vitesse sera alors limitée à 50 Km/h dès l'intersection avec le chemin de « champs-devant ».
-
- **Columbarium :** Le Conseil municipal approuve l'idée d'installer un columbarium dans le nouveau cimetière et charge le maire de demander une étude d'implantation, gratuite, et une proposition de prix pour un modèle de huit cases.
-
- **Monument aux morts :** Le monument aux morts est installé dans le cimetière. Les arbres ornementaux existants envahissent maintenant le lieu. Le Conseil décide de les remplacer par des arbustes moins encombrants.